



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



Communiqué de presse
14 novembre 2016

Ecotaxe :

le transport routier de marchandises ne paiera pas de fiscalité supplémentaire

Aujourd'hui, c'est au tour du rapporteur public, saisi par Alsace Nature, de soutenir devant le Conseil d'Etat que la loi sur la taxe poids lourds qui n'a jamais été abrogée devrait être appliquée.

Le transport routier de marchandises paye l'écotaxe par l'augmentation de la TICPE (hausse de 4 centimes par litre) depuis le 1er janvier 2015.

C'est d'ailleurs à ce prix et pour solde de tout compte que le Gouvernement avait reporté sine die l'écotaxe « portique ».

La Profession rappelle la participation, déjà conséquente, des Poids Lourds français au financement des infrastructures de transport : un montant proche de 5 milliards d'euros par an.

La FNTR, TLF, UNOSTRA et la CSD promettent aux pouvoirs publics une opposition rapide et ferme en cas de non respect des engagements pris auprès de la Profession lors de l'abandon de l'écotaxe.

Contact presse

Varùna LIUTKUS - 01 49 88 61 40

communication@cstdemenagement.fr

A propos de la Chambre Syndicale du Déménagement

Créée en 1890, la Chambre Syndicale du Déménagement est l'organisation professionnelle en France représentative des métiers de la mobilité : le déménagement des particuliers et des collaborateurs, le déménagement international, le transfert d'entreprises et de collectivités, le garde-meubles, le self-stockage et l'archivage. Notre syndicat de défense des entreprises françaises de déménagement et activités connexes est l'organisation leader du secteur, reconnue par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Véritable porte-parole de la Profession se mobilisant pour défendre les intérêts de tous ses adhérents, elle représente 750 entreprises sur les 1300 existantes du secteur.

www.cstdemenagement.fr, le site institutionnel de la CSD

www.demenager-pratique.com, le site de la CSD dédié au grand public